

Conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse est annexée au compte administratif et est mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Rappel 2018 :

Année marquée par des régularisations ou des rattrapages aussi bien en dépenses (facturation des travaux) qu'en recettes (subventions).

- Montant élevé des Restes à Réaliser à fin 2017 régularisé sur 2018,
- Montant important des recettes liées au FACE (rattrapage années antérieures).
- Mise en place du pôle Energie : recrutement de personnel (3 agents) et lancement des actions.
- Paiement de la majorité des travaux liés au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Faits marquants 2019

2019 est une année de mise en rythme de « croisière » des activités du syndicat, marquée par une amélioration et une stabilisation des flux et des montants financiers.

- Baisse des Restes à Réaliser (malgré les chantiers bloqués par la dépose de la fibre optique), signe d'une activité davantage lissée.
- Signature d'un avenant au marché à bons de commande Travaux permettant de conforter cette tendance en réduisant les délais de traitement des facturations et de clôture des chantiers.
- 1ères dépenses liées aux actions de Transition Energétique (Diagnostic énergétique des bâtiments publics, Etude de planification Energétique, Etude de portage de projets)
- Poursuite structuration du syndicat et accompagnement par un cabinet externe

En section d'investissement :

	2018	2019	Evolution
Dépense	17 831 542 €	17 112 596 €	- 0.7 M€
Recette	18 932 510 €	19 953 441 €	+ 1.02 M€

- Suite à une année 2018 en hausse en raison de la régularisation d'un fort niveau de restes à réaliser à fin 2017, légère baisse des dépenses d'investissement en 2019.
- Augmentation des recettes liée à des rattrapages (FCTVA 2017 et subvention ADEME pour le déploiement des bornes dont les dépenses ont été principalement payées en 2017).
- 90% des dépenses d'investissement consacrés à des travaux (hors bornes)
- Diminution du financement des travaux par les fonds propres du SE60 : l'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé) passe de 6.7 M€ à 5,2M€)

En section de fonctionnement :

	2018	2019	Evolution
Dépense	2 895 265 €	3 150 598 €	+ 255 333 €
Recette	9 049 204 €	8 626 764 €	- 422 440 €

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 255 333 € liée à :
 - Mise en place du pôle énergie sur année pleine et renfort supports (juriste+ gestionnaire RH)
 - Augmentation ponctuelle des frais généraux
 - Ponctuel : Paiement des études EPE et diagnostic bâtiments + audit concession et étude portage projet
 - Augmentation des frais d'électricité bornes
- Baisse des reversements aux collectivités (dernière année de reversement)
- Baisse des recettes due à un décalage de perception de la R2 en 2020 (séquestre de 500 000 €).

Evolution excédent de fonctionnement par année qui baisse légèrement cette année en raison du décalage de perception de certaines recettes (R2 : 500 000 €, participation des EPCI pour les EPE : 159 000 €)

2015	2016	2017	2018	2019
4 949 610 €	6 305 174 €	6 880 326 €	6 153 940 €	5 476 167 €

Les recettes de FONCTIONNEMENT : 8 626 764,30 € soit – 5,5%

(9 049 204,85 € en 2018 ; 9 126 279,77 € en 2017)

Baisse artificielle de la Redevance R2 due au séquestre en lien avec la signature du nouveau contrat de concession. La régularisation interviendra sur 2020.

Structuration des recettes similaire à 2017 et 2018 : légère hausse de la TCFE, R1 et des frais d'ingénierie (89% des recettes de fonctionnement).

Augmentation : contribution des EPCI / communes aux frais de fonctionnement des bornes liée à l'installation de bornes supplémentaires.

Nouveau : Subvention de l'ADEME pour les Etudes de Planification Energétiques (ponctuel) et frais de gestion des communes pour les travaux de télégestion.

1. La TCFE : 63% des recettes

Le SE60 est le seul percepteur légal de la taxe d'électricité renommée Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour les communes inférieures à 2000 habitants depuis 2012.

Cette taxe a bouleversé la structure des recettes du SE60 et devient sa principale source de financement depuis 2015.

TCFE : 5 448 686,86 € représentant 63 % des recettes courantes. En légère hausse par rapport à 2018 (5 438 594,80 € en 2018) soit 10 092,06 € de hausse sur les 4 trimestres perçus.

Dernier trimestre 2018	1 294 170,57 €	04/03/2019
Premier trimestre 2019	1 552 406,24 €	27/06/2019
Second trimestre 2019	1 365 626,44 €	29/08/2019
Troisième trimestre 2019	1 235 344,16 €	27/12/2019
Régularisations diverses	1 139,45 €	

Situation transitoire : le reversement en 2019 à 2 collectivités à hauteur de 62 147,95 €.

Solde positif de la TCFE : 5 386 538,91 € soit + 12 769,73 € par rapport à 2018.

2. Les recettes issues du contrat de concession (R2) : 14% des recettes

- a) **La R2 : 1 233 868,95 €** soit 14% de la section de fonctionnement. En baisse par rapport à 2018 (1 794 717,17 €) en raison d'un séquestre de 500 000 € lié à la signature du nouveau contrat de concession. Le versement de cette somme interviendra en 2020.

2019 = dernière année de reversement d'une quote-part de la R2 aux collectivités qui ont mandaté des travaux d'électrification et d'éclairage public à hauteur. Pour lisser cette suppression, le barème de reversement a été revu : 361 544,07 € reversés en 2019, comparé à 515 243,83 € en 2018 :

Solde positif de la R2 : 872 324,88 €

* Voir infos « versement R2 » dans la partie dépenses de fonctionnement ci-après

- b) **L'enveloppe versée par ENEDIS 40 %** pour l'enfouissement des réseaux électriques : **28 370,39€** soit 0,3% de la section de fonctionnement (1 dossier).

3. Fonctionnement des bornes : recettes concernant la participation des communes / groupement de collectivités et la vente de badges : **152 1 749,56 € en 2019**, soit + 35 102,81 € par rapport à 2018 (117 393,71€ en 2018).

Dont vente de badges : 746,96 €

4. Transition énergétique : **112 126,08 €** (9 065,95 € en 2018)

- **Subvention de l'ADEME de 96 313,77 € pour la réalisation des Etudes de Planification Energétique (EPE)** : 1^{er} acompte sur un montant total attendu de 371 000 €.
- Frais de gestion versés par les collectivités pour l'accompagnement dans la mise en place de systèmes de **télégestion énergétique dans les bâtiments publics** : 13 582,23 €.

5. Nouveau : CEE : 1er versement de 1 393,08 € correspondant à une opération de télégestion.

6. Les recettes courantes : **19,4% des recettes (18,6% en 2018)**

Elles diminuent de 38 217,72 €, en raison principalement du SMOTHD, et s'élèvent à 1 651 215,50 € au global (1 689 433,14 € en 2018)

Focus sur certaines recettes

		2018	2019	Différence entre 2019 et 2018
Prestation d'ingénierie et mutualisation de service	Frais de gestion travaux	811 831,06 €	816 122,01 €	+ 4 290,95 €
	Groupements de commandes achat :	66 933,40 €	74 106,95 €	+ 7 173,55 €
	- Gaz	28 320,86 €	32 522,51 €	+ 4 201,65 €
	- électricité (passé fin 2017 mais appel en 2018)	38 612,54 €	41 584,44 €	+ 2 971,90 €
	Etudes FT	31 469,64 €	22 859,14 €	- 8 610,50 €
	Mise à disposition du service informatique à la FDE80	18 300,00 €	11 700,00 €	- 6 600,00 €
	TOTAL	928 534,10 €	924 788,10 €	- 3 746,00 €
Utilisation des poteaux	SMOTHD : fibres optiques	194 742,90 €	100 550,34 €	- 94 192,56 €
	BIRDZ : répéteurs		60 120,79 €	+ 60 120,79 €
Divers (aléatoire)		33 073,08 €	15 862,63 €	- 17 210,45 €
		1 156 350 €	1 101 321,86 €	- 55 028,22 €

En augmentation :

- **Les frais de gestion calculés sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SE60 ont augmenté de 10% par rapport à l'an dernier : 816 122,01 € en 2018** (811 831,06 € en 2018 ; 851 930,07 € en 2017)
- **Les groupements de commandes achat gaz et électricité : frais d'adhésion à hauteur de 74 106,95 €, soit 0,9% des recettes** (66 933,40 € en 2018 ; 27 840,55 € en 2017). Augmentation liée à un nombre d'adhérents plus important.

Il est indiqué, dans les conventions constitutives, que le SE60, en tant que coordonnateur, est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres.

- Gaz : participation sollicitée tous les ans. Calculée en fonction de la Consommation Annuelle de référence (CAR).
- Electricité : participation sollicitée à chaque attribution de marché subséquent (pour adhérents au seul tarif C5, uniquement au 1er marché subséquent de l'accord-cadre). Calculée en fonction du nombre d'habitants.

Dans les deux cas, participation plafonnée à 1 000 €.

- **La R1**, redevance prévue au contrat pour financer le suivi du contrat de concession : **549 893,64€** (533 083,14€ en 2018 ; 523 848,59€ en 2017)

En baisse :

- **La redevance versée par le SMOTHD + BIRDZ pour l'utilisation des poteaux : 160 671,13 €** soit 2% de la section de fonctionnement (194 742,90 € en 2018 ; 216 621,96 € en 2017 ; 200 448,23 € en 2016)

Premier trimestre 2019	26 989,38 €	23/05/2019
Second trimestre 2019	7 861,26 €	23/10/2019
Troisième trimestre 2019	65 699,70 €	31/12/2019
	100 550,34 €	
Répéteurs BIRDZ	60 120,79 €	31/12/2019

Convention signée avec le SMOTHD.

Le SMOTHD verse une redevance au SE60 pour l'utilisation des poteaux (propriété du SE60) pour la pose de câbles de fibre optique. Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour la durée de vie estimative des réseaux de fibre optique.

Nouveau : Versement d'une redevance par **BIRDZ pour la pose de répéteurs** sur les poteaux (pour les années 2014 à 2019).

- **Divers** (chapitre 013 : remboursement CPAM, FNC, Gras Savoye / art. 758 : part salariale chèques déjeuners, OAT / 77 : reversement cuivre, indemnisation sinistre et vente d'un véhicule) : **15 862,63 €** soit 0,2% de la section de fonctionnement (33 073,08 en 2018 ; 31 908,71 € en 2017)

Baisse liée à moins de vente de cuivre

	DIVERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chap 013	Rbsmt de fournitures (gaz, orange, EDF)	0,00 €	0 €	1 067,93 €
	Rbsmt Gras Savoye	7 924,85 €	2 711,45 €	9 253,59 €
	Rbsmt CPAM	331,50 €	5 738,31 €	1 902,08 €
	Rbsmt N. Djebari + OPHLM (fin en juillet 2017)	3 897,93 €	0,00 €	0,00 €
	Rbsmt A. Langlois	517,30 €	0,00 €	0,00 €
	Rbsmt cotisation CNAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Rbsmt CNRACL, Caisse des dépôts, IRCANTEC	2 674,00 €	0,00 €	154,96 €
	Rbsmt Frais constitution de servitude Pierrefonds	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Rbsmt UGAP (véhicules location)	232,86 €	0,00 €	0,00 €
	Rbsmt Eiffage	0,00 €	6 881,99 €	0,00 €
	Total	15 578,44 €	15 331,75 €	12 378,56 €
Art 758	Chèques déjeuners (Part. salariale : modif imputat° en 2017 + chèques périmés)	236,23 €	285,89 €	368,15 €
	Remb Orange	0,00 €	406,14 €	0,00 €
	Arrondi Prélèvement à la source (PAS)	0,00 €	0,00 €	2,56 €
	Total	236,23 €	692,03 €	370,71 €
Art 7066	Rbsmt Caisse des dépôts : SFT	0,00 €	2 763,00 €	842,00 €
Art 7472	Remb conseil régional apprenti	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Art 775	Produit des cessions d'immo	8 514,53 €	0,00 €	0,00 €
Art 7788	Indemnisation sinistre portail + remb cotisat° Nissan	0,00 €	0,00 €	705,36 €
Art 7788	Autres : Dépose de cuivre	4 536,00 €	10 286,30 €	1 566,00 €
Art 7788	Régul solde emprunt	0,18 €	0,00 €	0,00 €
Art 7761	Moins-value véhicule (sinistre)	3 043,33 €	0,00 €	0,00 €
	Total	16 094,04 €	10 286,30 €	2 271,36 €
Chap 76	Intérêts moratoires, OAT Beauvais + Formerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Parts sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		31 908,71 €	33 073,08 €	15 862,63 €

Soit 0,3% de la SF Soit 0,4% de la SF Soit 0,3% de la SF

Les recettes surlignées en jaune ont été perçues à titre ponctuel pour l'année ; les autres recettes surviennent de façon récurrente.

- Les études FT= 22 859.14 € (31 469.64€ en 2018, 0€ en 2017)
- **La facturation de la mise à disposition du service informatique à la FDE80 = 11 700 €** soit 0,2% de la section de fonctionnement (18 300 € en 2018). Moins de jours de mise à disposition, la FDE 80 ayant recruté un agent.

Les dépenses de FONCTIONNEMENT : 3 150 597,63 € soit + 9 %

(2 895 265,46 € en 2018 ; 2 245 954,27 € en 2017)

Elles augmentent au global de 255 332,17 €.

On note les tendances suivantes :

1. Baisse :

1. Enregistrement des conventions de servitude (-100%) ; pas de facturation émise par le notaire en 2019 => report en 2020.
2. Des versements aux collectivités : R2 et TCFE (423 692,02 € en 2019, dont 85 % de R2 / 580 069,45 € en 2018)
3. Suite à la reprise des emprunts des SIER en 2014, poursuite de l'acquittement des intérêts des emprunts en section de fonctionnement mais en nette diminution (-26%).

2. Hausse :

1. Des frais de personnel (3%) : renforcement du pôle énergie et services supports, évolution carrière
2. Des charges à caractère général (955 680,47 € en 2019 contre 647 795,18 € en 2018 soit + 48%) avec :
 - Ponctuel : la transition énergétique dédiée aux Etudes (EPE, diagnostic de bâtiments, GNV), Dialège et frais de communication et manifestations 433 688,36€, soit 14% de la section de fonctionnement (161 827,53€ en 2018)
 - Ponctuel et nouveau : l'AMO contrat de concession (solde à payer sur 2020)
 - L'accroissement ponctuel des moyens généraux
 - Les dépenses liées au fonctionnement des bornes 169 959,24 €, soit 5% de la section de fonctionnement (125 960,15 € en 2018)

Des dépenses de redistribution : 18% des dépenses de la section de fonctionnement

3^{ème} poste des dépenses

1. **Versement R2 : 361 544,07 €** soit 11,5 de la section de fonct. (515 243,83 € en 2018)
La clé de répartition utilisée pour le versement en 2019 a été revue pour anticiper la suppression du versement en 2020.
 - versement à hauteur de 15 % du montant des investissements en éclairage public et 5 % du montant des travaux en électrification pour les communes dont les travaux sont effectués sous maîtrise d'ouvrage du SE60, et pour lesquels la commune n'a pas bénéficié d'aide du SE60 sur les travaux d'éclairage public (identique à 2018).
 - versement à hauteur de 7% (10% en 2018) du montant des investissements en éclairage public et 5% du montant des travaux en électrification pour les communes ou les communautés de communes qui effectuent leurs travaux elles-mêmes.
2. **Subventions Enfouissement article 8 (40 %) : 28 370,39 €** soit 1% de la section de fonctionnement (0€ depuis 2016)

Des autres dépenses :

1. **Personnel, élus, subv CNAS/MNT :**

Personnel + charges :	1 519 953,95 €	(1 478 567,45 € en 2018 ; 1 245 819,87 € en 2017)
Indemnités élus et cotisations :	62 623,55 €	(59 877,56 € en 2018 ; 64 843,67 € en 2017)
Subvention CNAS/MNT :	14 414,64 €	(10 032,17 € en 2018 ; 8 920,88 € en 2017)
	1 596 992,14 €	soit 51% de la section de fonct.
		(1 548 477,18 € en 2018 ; 1 319 584,42 € en 2017)

Ce poste a augmenté de 48 514,96 € :

- suite à des recrutements : poste de juriste, gestionnaire RH/Paie
- année complète de fonctionnement du pôle Energie (3,8 agents)
- évolution de carrière (promotion, interne, avancement de grade/d'échelon)

2. **Charges à caractère général : 955 680,47 €** soit 30% de la section de fonctionnement (647 795,18 € en 2018 ; 322 717,56 € en 2017 ; 473 721,75 € en 2016) : + 48% soit 307 885,29 € de différence.

- Jusqu'en 2014, ces charges correspondaient essentiellement aux **moyens généraux**.
En 2019, fin des études en EP (apparues en 2015)
Si on considère les seuls moyens généraux, ceux-ci ont augmenté de +59 991,14€ avec 351 492,87 € en 2019 (291 501,73 € en 2018) pour des motifs ponctuels :
 - + 13 246,08 € aux organismes de formation (intra et technique)
 - + 10 820,92 € pour les frais d'annonces et insertions (recrutement : 3 450 € / marchés publics / annuaire des services publics de l'Oise : 3 888€ et cahier mobilité),
 - + 9 387,69 € pour le déplacement au congrès FNCCR (transport + hébergement).
- **Transition énergétique : 433 688,36 € soit 14% de la SF** (161 827,53 € en 2018)
 - ✓ Etudes 408 702,41 € en 2019 (140 267,56 € en 2018)
 - EPE : 236 321, 94 €
 - Diagnostic énergétique des bâtiments publics : 114 771, 47 €.
 - Etude de portage de projet : 57 609 € Opération entièrement financée sur fonds propres.
 - ✓ Dialège : 18 000 € (identique 2018)
 - ✓ Communication (plaquettes, goodies), manifestations (déplacement, réceptions) et de missions : 3 485,95 €
 - ✓ Nouveau : cotisation au CERDD pour 3500 €. La vocation du Centre Ressource du Développement Durable est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales.
- **Fonctionnement des bornes : 169 959,24 €** soit 5% de la section de fonctionnement (125 960,15 € en 2018)
 - a. Supervision : 65 085,50 € (65 491,10 € nouveau en 2018)
 - b. Consommation d'électricité : 99 752,42 € (55 190,62 € en 2018 ; 19 499,09 € en 2017) : augmentation liée au nombre important de charges en raison de la gratuité du service.
 - c. Assurances des bornes : 4 429,77 € (3 318,53 € en 2018 ; 3 028,72 € en 2017)
 - d. Communication (inauguration, graphisme, plaquettes...) : 691,55 € (1 959,90 € en 2018 ; 9 626,43 € en 2017)

3. **Dotations aux amortissement, cessions : 134 638,26 €** soit 4% de la section de fonctionnement. (117 152,91 € en 2018 ; 107 097,51 € en 2017 ; 86 427,59 € en 2016).

En hausse de 15%, suite à l'achat des licences serveur, d'écrans, de scanners, au renouvellement de téléphones portables et fixes, à l'achat de climatiseurs, à des travaux d'aménagement de placards, et à l'achat de 2 véhicules.

4. **Versement TCFE : 62 147,95 €** soit 2% de la section de fonctionnement (64 825,62 € en 2018)

Dernier trimestre 2018	2 communes :	15 086,46 €	20/05/2019
1 ^{er} au 3 ^{ème} trimestre 2019	Bailleul sur Therain et Lagny le Sec	47 061,49 €	31/12/2019
Titres antérieurs annulés		0 €	

5. **Charges diverses, titres annulés, créances admises en non-valeur : 9 919,06 €** soit 0,4% de la section de fonctionnement (0€ en 2018 ; 15 014,15 € en 2017).

6. **Intérêts des emprunts, ICNE N-1** (repris des SIER) : **1 305,29 €** soit 0,1% de la section de fonctionnement (1 770,74 € en 2018 ; 6 572,68 € en 2017 ; 19 714,26 € en 2016)
Extinction progressive de la dette.

Les principales recettes d'INVESTISSEMENT : 19 953 440,75 € soit + 5%
(18 932 510,24 € en 2018 ; 14 047 383,53 € en 2017 ; 18 792 379,99 € en 2016)

Les recettes augmentent d'1 M entre 2019 et 2018 :

- 1. Diminution de la couverture du besoin de financement** de 5,2 millions pour 2019 contre 6,7 millions pour 2018 due principalement à la prise en charge **des travaux par des fonds propres du SE60. Le besoin de financement 2019 à couvrir en 2020 passe à 2,5 millions.**
- 2. Hausse des ressources externes** liées à des rattrapages :
 - au titre du FCTVA versé par l'Etat
 - versement du 1^{er} acompte de la subvention de l'ADEME pour le déploiement des bornes (dépenses principalement payées en 2018)

Les participations des demandeurs aux travaux sont en augmentation et représentent 34% des recettes.

- Acquittement par les bénéficiaires des travaux de la part résiduelle diminuée de la subvention et de la TVA pour les collectivités par délégation directe :

Participation des communes : **6 535 089,40 €** (5 491 612,40 € en 2018 ; 6 196 233,10 € en 2017)
Participation des EPCI : **0,00 €** (9 899,55 € en 2018 ; 21 111,26 € en 2017)
Participation d'autres organismes
 (entrep., particuliers, lotisseurs) : **239 998,21 €** (244 299,16 € en 2018 ; 190 403,64 € en 2017)

6 775 087,59 € soit 34% de la section d'investissement
 (5 745 811,11 € en 2018 ; 6 407 748,00 € en 2017)
- TVA et FCTVA : 3 519 856,99 €** soit 18% de la section d'invest. (1 591 063,12 € en 2018 ; 965 120,41 € en 2017)
 TVA (via ENEDIS) : 1 175 555,25 €
 FCTVA sur dépenses 2018 : 1 275 285,93 €
 Rattrapage FCTVA sur dépenses 2017 : 1 069 015,81 €

- 3. Subventions FACE, PCT, article 8, FT : 1 570 062,07 €** soit 8% de la section d'investissement
 (3 558 374,05 € en 2018 ; 1 253 192,16 € en 2017)

	2019	2018	2017	2016
FACE	734 273,48 €	2 504 621,67 €	191 893,62 €	1 897 052,79 €
PCT	123 381,21 €	122 793,32 €	216 383,94 €	176 094,90 €
Article 8	622 737,88 €	815 256,17 €	771 697,83 €	758 645,58 €
RT	89 669,50 €	115 702,89 €	73 216,77 €	123 479,77 €

2018 = année de rattrapage FACE

- 4. Bornes de recharge des véhicules électriques : 724 754,47 €** soit 4% de la section d'investissement (contre 212 320 € en 2018).
 - ✓ 1^{er} acompte subvention ADEME : 491 917, 39 €
 - ✓ Participation des collectivités à hauteur de 50% du montant HT d'une borne, raccordement compris : 15 100, 84 €
 - ✓ FCTVA : 217 736, 24€
 - ✓ Solde subventions à percevoir en 2020 : ADEME (138 082 €) + Département (44 480 €).
- 5. Département VRD : 611 084,74 €** soit 3% de la section d'investissement (199 280 € en 2018 ; 211 340 € en 2017) : régularisation de nombreux dossiers, pour certains anciens.
- 6. Télégestion (Transition Energétique) : 203 733,38 €** soit 1% de la section d'investissement (0 € en 2018)
 Opération pour compte de tiers : participation des communes versée au solde de l'opération (6 opérations soldées en 2019)
- 7. TEPCV : 0 €** (110 376 € en 2018)
- Toutes recettes confondues (contribution, FACE...) perçues pour les travaux en convention de mandat
Opérations sous mandat : pas d'opération depuis 2016 (175 649,19 € en 2015 ; 226 179,24 € en 2014)

9. **Dotation aux amortissements (OO), cessions : 134 638,26 €** soit 1% de la section d'investissement (117 152,91 € en 2018 ; 118 655,37 € en 2017)
10. Les opérations d'ordre
TVA (OO) : 1 175 555,25 € soit 5% de la section d'investissement (678 923,05 € en 2018 ; 876 671,40 € en 2017)
11. **Excédents de fonctionnement capitalisé (1068) : 5 238 668 €** soit 26% de la section d'investissement (6 719 210 € en 2018 ; 4 150 456 € en 2017)

Les dépenses d'INVESTISSEMENT: 17 112 595,98 € soit - 4% (17 831 542,02 € en 2018 ; 16 592 234,99 € en 2017 ; 20 076 981,80 € en 2015)

89,9% des dépenses d'investissement sont dédiées aux travaux (hors bornes), avec une légère baisse des mandatements de 567 614,70 € (15 380 185,65 € en 2019, et 15 947 800,35 € en 2018) et une diminution des engagements (8 165 738,50 € de dépenses d'investissement reportés en RAR en 2020 / 11 121 484,72 € en 2019).

1. **Travaux (hors bornes) : 15 380 185,65 €** soit 89,9% de la section d'investissement (15 947 800,35 € en 2018 ; 13 825 418,55 € en 2017)

	CA 2018	CA 2019	Différence CA 2019 – CA 2018
Chap 21 Travaux soldés	3 990 018,80 €	2 651 000,66 €	- 1 339 018,14 €
Chap 23 Travaux en cours	11 678 472,24 €	12 576 813,57 €	898 341,33 €
Chap 45 Opérations sous mandat	0,00 €	147 127,61 €	147 127,61 €
Chap 13 Régularisation subventions	279 309,31 €	5 243,81 €	- 274 065,50 €
	15 947 800,35 €	15 380 185,65 €	- 567 614,70 €

Tassement du montant de travaux mandaté dû au blocage des chantiers notamment de mises en souterrain par le SMOTHD engendrant des retards de réalisation et de facturation (2.4M€ de paiements concernés)

2. Les opérations d'ordre : 1 175 555,25 € soit 6,9% de la section d'investissement.
TVA (OO) : 1 175 555,25 € (678 923,05 € en 2018 ; 876 671,40 € en 2017)
3. **Hausse des dépenses liées à la Transition Energétique : 472 809,46 €**, soit 2,7% de la section d'investissement (123 172,88 € en 2018).
 Poursuite de l'Appel à projets : 8 dossiers financés en 2019 pour un montant de 141 315,28 €
 Télégestion : 313 423,98 €. Opération financée par l'ADEME (25% du HT) et par le SE60 sur fonds propres (25% du HT). Solde non subventionné + TVA à charge de la commune. Opération pour compte de tiers.
 Matériel : 18 070,20 €
4. **Baisse des dépenses liées au déploiement des bornes : 38 944,07 €**, soit 0,2% de la section d'investissement (962 098,35 € en 2018). Implantations complémentaires suite à demande de communes
5. **Immobilisations : 33 329,79 €**, soit moins de 0,2% de la section d'investissement (104 829,04 € en 2018 ; 85 797,26 € en 2017)

	2018	2019
2181 Aménagement divers 2018 : Aménagement de placards	5 056,80 €	0,00 €
2182 Matériel de transport 2018 : 2 Peugeot 208	28 774,62 €	0,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique 2018 : 5 PC portables, 1 mybook, 1 tablette, 22 écrans et 15 bras de support d'écran, 16 disques durs, 1 scanner, 1 commutateur réseau switches, 1 portail captif wifi, 13 Iphone, 5 téléphones, 9 climatiseurs 2019 : 6 PC portables, 1 mybook, , 2 tablettes, 5 stations d'accueil, 1 ordinateur PT, 3 disques durs	51 112,45 €	17 766,14 €
2184 Mobilier 2018 : BZ + bureau AF	1 018,62 €	0,00 €

2135 Aménagement des constructions	0,00 €	0,00 €
2148 Construction sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €
2158 Autres instal.	0,00 €	0,00 €
2051 Concessions et droits similaires Progiciel gestion Synelec Renouvellement licences annuelles (trend micro, Adobe, VMWare, Veeam backup) Licences parc serveurs	17 714,55 €	15 473,65 €
	104 829,04 €	33 239,79 €

6. **Capital des emprunts (repris des SIER) : 11 861,76 €** soit 0,1% de la section d'invest. (14 718,35 € en 2018 ; 193 328,61 € en 2017 ; 317 294,25 € en 2016, 4 615 066,24 € en 2015)

Rappel : en 2015, remboursement par anticipation du capital restant dû de 6 emprunts : 4 130 221 €

2019 : uniquement remboursement du capital des emprunts à échéance : 11 861,76 €
(14 718,35 € en 2018 ; 193 328,61 € en 2017 ; 317 294,25 € en 2016 ; 484 845 € en 2015)

Le résultat 2019 du SE60

Réalisations 2019	Fonctionnement	Investissement
Budget Général	Dépenses 3 150 597,63 € Recettes 8 626 764,30 €	Dépenses 17 112 595,98 € Recettes 19 953 440,75 €
Résultat	5 476 166,67 €	2 840 844,77 €

Le résultat de clôture du SE60

	Fonctionnement	Investissement	Total
Clôture 2019	23 706 678,85 €	- 5 574 804,74 €	18 131 874,11 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget général :			18 131 874,11 €

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Le résultat reprend :

- **le résultat global ou cumulé de la section de fonctionnement** : résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002)
- **le solde d'exécution de la section d'investissement** : Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).
- **les restes à réaliser de la section d'investissement** : Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Solde d'exécution CLOTURE fonctionnement		23 706 678,85 €
Solde d'exécution CLOTURE investissement	5 574 804,74 €	-
Restes à réaliser <i>(voir détail ci-dessous)</i>	A payer 8 165 738,50 €	A percevoir 11 217 118,34 €
Soldes des restes à réaliser	-	3 051 379,84 €
Solde total de financement	- 2 523 424,90 €	

Il sera proposé de prélever 2 523 425 € sur le résultat de fonctionnement et d'affecter cette somme au compte 1068 au BP 2020 pour couvrir le besoin 2019 de la section d'investissement.

- Echéances des annuités d'emprunt transférées des syndicats primaires : **13 265 €**
- Fonds propres/ Programmes de financement Travaux : 2 510 160 €

ANNEXE: Etat des emprunts

	Au 1er janvier 2015 avant renégociation	Avril 2015 remboursement par anticipation + échéances	Au 1er janvier 2017	Au 1er janvier 2018	Au 1er janvier 2019	Au 1er janvier 2020
Frais IRA		225 397,50 €				
intérêts dûs	1 495 790,04 €	203 995,99 €	12 836,04 €	1 991,29 €	1 403,20 €	932,56 €
Capital dû	5 180 705,04 €	4 615 066,24 €	248 346,58 €	14 718,35 €	11 861,76 €	12 332,40 €
	6 676 495,08 €	5 044 459,73 €	261 182,62 €	16 709,64 €	13 264,96 €	13 264,96 €